

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 FÉVRIER 2024**

Date de convocation : 31 janvier 2024

Date d'affichage : 31 janvier 2024

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, M GAUDART Franck, Mme BOISSEAU-BRETECHER Cécile, M. DE ALMEIDA José, Mme IVART DUCHEMIN Cécile, M. HADJ-SAAFI Yann, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, M. BERVEILLER Daniel, Mme LECOCQ Véronique, Mme GANDON Nathalie, M. DUMONT Pascal, Mme DE BARROS PEREIRA Ilda, Mr MASURE Frédéric, M MARCHAND Stéphane, Mme BAZOGE Liliane, Mr CANVA Andrew

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration, M. BIZEBARD Thierry à Mr CANVA Andrew, Mme Sylvie DOSME à Mme BAZOGE Liliane, Mme CHAPERON SOREL Isabelle à M. DUVERNEUIL Jean-Jacques, Mme PLISSON Annie-Claude à Mme SELLEM Lucie, Mme CUCINIELLO Jessica à Mme IVART DUCHEMIN Cécile

Absent(s) : M. MARTINS Pedro

Nombre de votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 février à 20 : 30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Lucie SELLEM, Maire,

Secrétaire : A été nommé secrétaire : Stéphane MARCHAND

Approbation du PV du 18 décembre 2023 : **22 voix pour**

Délibération n°24-001 Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Maire Adjoint aux Finances, à l'Urbanisme et au Patrimoine, Le Conseil municipal, prend acte du débat d'orientation budgétaire suite à la présentation du Rapport pour l'année 2024.

Délibération n°24-002 Sur proposition de Monsieur Daniel BERVEILLER, Conseiller municipal délégué aux circulations douces et à l'environnement, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, adopte le plan vélo communal 2024-2026

Délibération n°24-003 Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, Le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, approuve la demande de subvention faite dans le cadre de la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024

Le conseil est clos à 21h50

Questions diverses :

La séance est levée à 22h05

Le compte rendu de la séance a été affiché le 08 février 2024 dans les vitrines devant la mairie, en exécution de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Gometz le Châtel, le 05 février 2024

Le Maire,
Lucie SELLEM.

